

# Grappe Belgique

-- Accueil --

Accueil

## **Constitution de l'association "Stop Compteurs communicants"**

Geneviève  
mardi 2 octobre 2018

A l'initiative du Grappe et de l'ASBL Fin du Nucléaire, s'est constituée l'association " Stop compteurs communicants" dont l'objectif est

1. de faire annuler le décret wallon du 19 juillet 2018 organisant le déploiement des compteurs dits "intelligents" en Wallonie ;
2. de faire annuler l'ordonnance bruxelloise du 23 juillet 2018 organisant ce déploiement en Région bruxelloise.

Je vous rappelle que ces compteurs sont à la fois intrusifs, dangereux, coûteux et inutiles ( voir le dossier d'information ci-joint en cliquant sur le titre).

Plusieurs associations sont membres de Stop Compteurs communicants. Outre le Grappe et Fin du nucléaire, sont aussi parties prenantes Inter-Environnement Bruxelles, AREHS, Initiative citoyenne, ISNAT, le MPoc, le MPoc Liège, Attac-Liège et Kairos.

Les recours à introduire devant la Cour constitutionnelle exigent un travail juridique important.

Le coût global de la double requête en annulation se situera entre 10 000 et 15 000 euros.

Nous lançons donc un double appel pour cette action citoyenne :

1. un appel aux dons pour financer l'opération ; le n° de compte est le suivant : Stop compteurs communicants BE94 3631 8007 7914
2. un appel à participation comme requérant sachant que se joindre au recours n'entraîne aucun coût supplémentaire. Nous envisageons en effet que le recours soit introduit par les ASBL membres et par des personnes physiques.

J'espère que vous mesurez pleinement l'importance de l'enjeu et que vous serez sensible à notre appel.

Pour plus d'informations, Voir le site [www.stopcompteurscommunicants.be](http://www.stopcompteurscommunicants.be)

Au nom du Grappe, je vous remercie d'avance.

Paul Lannoye, président